



Cercle de Tir Paris Saclay

Conditions d'adhésion :

Le Cercle de Tir et la pratique du tir sportif, est accessible à toutes personnes sous condition :

Personne civile joindre à votre demande :

- Un bulletin d'adhésion dûment rempli avec le parrainage soit d'un adhérent, d'un Policier, Gendarme ou Militaire
- Un extrait du casier judiciaire n°3 (Casier judiciaire National 44079 Nantes cedex 01 ou par internet : www.cjn.justice.gouv.fr)
- Un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physique et sportives du tir de moins de trois mois. (Voir votre médecin traitant)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 Photocopie de la carte d'identité recto – verso.
- 2 photos d'identité

Policier, Gendarme, Militaire joindre à votre demande:

- Photocopie carte de service

En cas de 2^{ème} club joindre à votre demande:

- Une photocopie recto/verso de la licence de tir en cours de validité visée par le Médecin